

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Sélestat-Erstein**COMMUNE DE KRAUTERGERSHEIM****Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal****Séance du 07 novembre 2023**

Sous la présidence de M. René HOELT, Maire.

Nombre de conseillers
élus : 19

Secrétaire de séance : M. Damien PFLEGER

Conseillers en fonction : 18

Date de convocation : 02 novembre 2023

Conseillers présents : 11

Membres présents : Mmes et MM. Jean-Michel CHALON, Monique DELL, Gaël GREULICH, René HOELT, Françoise KOELL, Denis LEHMANN, Régis MEYER, Damien PFLEGER, Bernard STOEFFLER, Thierry STOEFFLER, Corinne WEBER.

Conseillers absents : 7

Membres absents excusés : Mmes et MM., Valérie BENTZ, Marie Hélène GOEPP, Nicolas GUTH, Didier MEYER, Carole PEYNET, Alice REIBEL, Caroline WAGENTRUTZ.

Procuration : 1

Membre absent ayant donné procuration :

- M. Nicolas GUTH à M. Gaël GREULICH

Monsieur le Maire a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.**Délibération n° COMM20231008****Objet : Maison de la Santé et Maison des Associations - Approbation du budget mis à jour**

- Vu la délibération n° COMM20191006 du 5 novembre 2019, portant le budget prévisionnel global pour la Maison de la Santé et la Maison des Associations à 2.350.000,00 € H.T., valeur octobre 2019 (tranche ferme et tranche optionnelle confondue),
- Vu la délibération n° COMM20210908 du 31 août 2021, portant le budget prévisionnel global pour la Maison de la Santé et la Maison des Associations à 2.836.222,00 € H.T., (tranche ferme et tranche optionnelle confondue),
- Vu la délibération n° COMM20220106 du 4 janvier 2022, portant le budget prévisionnel global pour la Maison de la Santé et la Maison des Associations à 2.927.535,17 € H.T., (tranche ferme et tranche optionnelle confondue),
- Vu les marchés de travaux attribués en séance du Conseil Municipal,
- Vu les avenants aux marchés de travaux approuvés en séance du Conseil Municipal,
- Vu le marché de maîtrise d'œuvre et les avenants approuvés en séance du Conseil Municipal,

Monsieur le Maire informe les conseillers que le budget prévisionnel global pour la Maison de la Santé et la Maison des Associations a augmenté en raison de l'ajustement des coûts des assurances et de l'évolution de la révision des prix qui est passée de 2 % à 4 %.

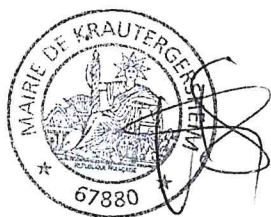
Suite à la présentation du tableau mis à jour par la SERS, des montants de la maîtrise d'œuvre et des travaux, qui s'élèvent à 3.024.363,09 € HT,

Le Conseil Municipal, après débat, à l'unanimité,

- **Approuve** le nouveau montant global fixé pour l'opération, qui présente un montant global de 3.024.363,09 € HT.
- **Approuve** l'avenant n°2 présenté par la SERS (en annexe).

Pour extrait conforme,
Krautergersheim, le 09 novembre 2023

Le Maire, René HOELT



Le Secrétaire de séance, Damien PFLEGER

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant M. le Maire de Krautergersheim dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse de l'administration en cas de recours administratif préalable. Le tribunal administratif peut être saisi par télérecours à l'adresse internet suivante : <https://www.telerecours.fr/>